

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
✉ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎/fax : 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@orange.fr

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Membres présents :

SPACH Thierry – WILLEM Henri - DECKER Evelyne
JACOB Valérie - KUHN-SCHNEPP Anita
LEONHART Audrey - MILLER Pascal
MILLER Yann - WEIL Sabine

Excusés : REINHARDT Michel – HEINTZ Françoise

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 9

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 29 juin 2020

Le PV de la réunion du 29 juin 2020 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Elections sénatoriales : élections des délégués et suppléants

Le renouvellement partiel du Sénat aura lieu le dimanche 27 septembre 2020. A ce titre, il convient de désigner les délégués de la commune (voir PV en annexe).

3. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité Syndical de l'ATIP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de BISCHHOLTZ est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de

- **désigner M. Thierry SPACH** en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP
- **désigner Mme Evelyne DECKER** en qualité d'électeur suppléant qui sera appelée à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

4. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de Bischholtz

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le bureau de l'Association Foncière et rappelle qu'il lui appartient de désigner cinq personnes (trois titulaires et deux suppléants) propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non.

Le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes qui siégeront au bureau de l'AFAFAF de Bischholtz de 2020 à 2026.

NOMS	PRENOMS	ADRESSES
TITULAIRES		
HEINTZ	Martin	10D, rue d'Ingwiller 67340 BISCHHOLTZ
MILLER	Roger	22, rue des Puits 67340 BISCHHOLTZ
LEININGER	Charles	3, rue Hanau Lichtenberg 67340 OFFWILLER
SUPPLEANTS		
WEIL	Sabine	29B, rue Principale 67340 BISCHHOLTZ
LEONHART	Fredy	2, rue Principale 67340 BISCHHOLTZ
MEMBRE DE DROIT, le Maire		
SPACH	Thierry	60, rue Principale 67340 BISCHHOLTZ

5. Les commissions

Le sujet de la mise en place des commissions a été approfondie par Evelyne DECKER. Elle propose de ne pas créer de commission urbaine, les sujets y afférents étant discutés avec l'ensemble du conseil.

Seront donc créées les commissions vie locale, communication et fleurissement dont les membres et le fonctionnement seront définis ultérieurement.

6. Divers

Il faudrait informer les habitants que les différents parkings matérialisés sur l'ensemble village ne sont pas que destinés aux riverains mais ouverts à tous.